BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 551

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

495 135 154 RCS Toulouse.
DS OPTIC.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 20000 EUR.
Adresse : 4, rue de la Mésange, 31860 Labarthe-sur-Lèze.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 190000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : commerce d'optique.
Adresse : 4, avenue Francois Mitterrand, 31270 Frouzins.
Précédent propriétaire : 523 704 302 RCS Toulouse. **MIDI OPTIQUE.**
Publication légale : lejournaltoulousain.fr *du* 9 novembre 2026.
Oppositions : Maynadié & Lebey Notaires & Associés 520 avenue du Lauragais 31860 Labarthe-sur-Lèze pour la validité..
Commentaires : MAYNADIÉ & LEBEY Notaires & Associés 520 avenue du Lauragais 31860 LABARTHE SUR LEZE - CESSION DE FONDS DE COMMERCE - Suivant acte reçu par Me Camille LEBEY, notaire à LABARTHE SUR LEZE, 520 av du Lauragais, le 05/11/2026, en cours d'enregistrement, a été cédé par la SARL MIDI OPTIQUE dont le siège est à FROUZINS (31), 4 av François Mitterrand, identifiée au SIREN sous le numéro 523 704 302 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, à la SAS DS OPTIC, dont le siège est à LABARTHE SUR LEZE (31), 4 rue la Mésange, identifiée au SIREN sous le numéro 495 135 154 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, un fonds de commerce d'optique sis à FROUZINS (31), 4 av François Mitterrand. Le cessionnaire est propriétaire du fonds à compter du jour de la signature. L'entrée en jouissance a été fixé au même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (190000,00 €). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODAAC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour avis Le notaire.